

**M. Nielsen:** Très respectueusement . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Nielsen:** J'ai certains points . . .

**Une voix:** Asseyez-vous, vous n'avez pas la parole.

**M. Collenette:** Obéissez aux règlements de la Chambre.

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Nielsen:** J'ai certains points à soulever au sujet de cette question que la présidence n'a pas encore entendus.

**Mme le Président:** A l'ordre. J'ai bien peur que le député conteste ce que je viens de dire.

**M. Nielsen:** Pas du tout.

**Mme le Président:** J'ai entendu le député dire qu'il pensait avoir d'autres arguments à présenter. J'ai dit que j'allais voir si j'avais besoin d'entendre d'autres arguments. Par conséquent, je demanderais au député de bien vouloir ne pas demander à nouveau la parole, car je ne pourrais pas la lui accorder à propos de cette question.

**M. Nielsen:** Alors je soulève une question de privilège personnelle pour vous avertir aujourd'hui que, si le cours des événements s'oriente dans cette voie, je vais soulever une question de privilège personnelle suivie d'une motion de fond.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Le député en a parfaitement le droit et je vais en prendre préavis.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 795, 806, 821, 1276 et 1454.

[Texte]

LA CMI—LA PROPOSITION DE LA SCA—LE DÉVERSEMENT DANS LA RIVIÈRE NIAGARA

Question n° 795—**M. de Jong:**

1. La Commission mixte internationale a-t-elle participé aux audiences sur la proposition de la société SCA Services de New York de déverser quotidiennement deux millions de gallons d'eaux usées dans la rivière Niagara et, sinon, pourquoi?

### Questions au Feuilleton

2. Le gouvernement va-t-il ordonner aux représentants du Canada auprès de la Commission d'enquêter sur cette source de pollution de l'environnement et, le cas échéant, quand les résultats de l'enquête seront-ils rendus publics?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. La CMI n'a pas directement participé à ces audiences. Elle a cependant suivi de très près leur déroulement, en conformité avec ses règlements et pratiques.

2. Le gouvernement ne peut directement donner instruction aux membres canadiens de la commission d'entreprendre une enquête, puisque la commission est un organisme dont les membres doivent recevoir leurs directives des deux gouvernements. De plus, la CMI, à l'intérieur de son mandat, s'intéresse déjà de près à la proposition de la SCA, en aidant les deux gouvernements à respecter l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs. Au cas où la CMI aurait d'autres sujets de préoccupation, il lui reviendrait d'en discuter avec le gouvernement.

### AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES PROPRIÉTÉS DE LA COURONNE SITUÉES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Question n° 806—**M. Clarke:**

1. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il fait évaluer la valeur marchande de propriétés de la Couronne situées à l'extérieur du Canada et, le cas échéant, a) dans quelles villes, b) quelle est l'évaluation (i) des terrains (ii) des immeubles?

2. Dans chaque cas, quelle proportion de la propriété a) sert de (i) résidence (ii) locaux à bureaux, b) est utilisée à d'autres fins, et à quelles fins?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Le ministère des Affaires extérieures a fait établir la valeur marchande des propriétés de l'État suivantes situées à l'étranger:

a) Djakarta —2 duplex affectés au logement du personnel

Paris —Appartements Parly II (11 unités) et le 4, rue Ventadour—locaux administratifs

Hong Kong —Appartements Viewpoint (5 unités)

b) Les évaluations se chiffrent comme suit:

Djakarta —Évaluation: \$124,378 terrain

et bâtiments, évaluation combinée

Achat en 1967: \$54,000

Vente: \$132,000

Paris —Appartements Parly II (11 unités):

évaluation: \$1,438,268 unités

seulement—n'inclut pas le terrain

Achat: \$591,000 (1972)

Vente: \$1,339,745